



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2026\_0069

**IMMEUBLE COMMUNAL  
SIS 285 BOULEVARD CONSTANTIN  
DESCAT A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE**

**Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la démarche initiée par l'association des parents d'élèves de l'école maternelle Claude Bernard qui a souhaité disposer d'un lieu au fin d'organiser une bourse aux jouets.

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'association de parents d'élève de l'école maternelle Claude Bernard, située au 3 rue des Villas à Tourcoing (59200) dont le numéro de SIRET est 99334904200016 et représentée par Madame BELFER Solène, en sa qualité de Présidente, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle au Rez-de-Chaussée au sein de la Maison des services du Blanc Seau sise 285, boulevard Constantin Descat à Tourcoing (59200).

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour la date du samedi 16 mai 2026, de 8h à 19h.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.  
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.  
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **06 MAI 2026**

**Doriane BECUE**  
Maire de Tourcoing



Accusé Réception en Préfecture le : **06 MAI 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **06 MAI 2026**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2026\_069 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/05/2026

Objet : Décision mise à disposition - MDS - APE Claude Bernard

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 06/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2026\_0069 = D\_cision mise \_ dispistion = MDS = APE Claude Bernard.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260506-DAJI\_D2026\_069-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/05/2026